



CRE

Guide du financement CREation : Souveraineté alimentaire et des Terres

Résumé des critères de financement

CREation est un programme de financement à niveaux multiples qui a pour but d'appuyer des projets axés sur la communauté et sur les forces, dirigés par des jeunes pour les collectivités à travers le Canada. Les groupes/coopératives de jeunes de base (composés de plus de 3 jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans) sont admissibles à faire une demande d'un financement pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant d'un mentorat novateur, d'une formation et d'un renforcement des capacités. **Un financement allant jusqu'à 25 000 \$ sera octroyé aux projets/groupes cherchant à créer un changement communautaire significatif et à accroître le bien-être, la résilience et l'engagement des jeunes Autochtones.**

Le volet *Souveraineté alimentaire et des Terres* vise à créer plus d'occasions de participer à des programmes fondés sur la Terre, d'apprendre davantage sur les aliments et les médicaments et de s'engager auprès des Gardiens des savoirs. Les projets de ce volet doivent être dirigés par de jeunes Autochtones, bien que des activités communautaires et intergénérationnelles peuvent être organisées. Les projets peuvent durer jusqu'à 12 mois.

Domaines d'intérêts des projets

Les projets retenus s'inscriront dans les domaines suivants :

Jardins communautaires et programmes sur le savoir en matière d'aliments

Des projets qui ont pour but l'amélioration de l'accès aux aliments, le savoir en matière d'aliments traditionnels et sains et le renforcement des compétences en matière de plantation, de culture et de récolte. Les projets dans ce domaine peuvent inclure : des jardins communautaires, des initiatives visant à créer des jardins familiaux, des ateliers de cuisine, de récolte et de conservation, etc.

Liens à la Terre – espace numérique

Des projets qui aideront les jeunes à accéder aux enseignements sur l'alimentation et la Terre dans l'espace numérique. Ceci peut inclure des campagnes de médias sociaux en ligne, des vidéos, des ateliers numériques, etc. Les projets peuvent porter sur le partage des connaissances, mais aussi sur la préservation des connaissances des aînés et des Gardiens du savoir.

Camps et programmes basés sur les Terres

Des projets qui inciteront les jeunes à participer à des programmes sur la Terre. Ceci peut inclure des camps résidentiels ou des séries d'ateliers. Les projets viseront à renforcer le lien des jeunes avec la Terre et leur connaissance des enseignements relatifs aux aliments et à la terre. Les projets dans ce domaine d'intérêts peuvent inclure : des promenades médicinales, des cérémonies, des activités fourragères, des projets aquatiques (tels que des promenades sur l'eau), des activités récréatives

basées sur la Terre (par exemple, le canoë), des camps linguistiques, la chasse et la pêche traditionnelles et toutes autres activités.

Systemes alimentaires durables

Des projets qui ont pour but de revitaliser les systèmes alimentaires traditionnels, y compris l'augmentation de la base des connaissances de la communauté en matière de préservation et de réémergence. Les projets peuvent inclure des activités telles que l'amélioration de la santé des sols, la cartographie du territoire pour identifier les facteurs de risque (tels que le ruissellement des produits chimiques, les espèces envahissantes), l'apprentissage des histoires en matière de nourriture, les projets de plantation et la protection des écosystèmes aquatiques (revitalisation du riz sauvage, fraie du saumon, etc.).

Admissibilité

CREATION ne financera que les groupes de jeunes Autochtones de base composés d'un minimum de 3 jeunes.

Veillez noter : pour les besoins de ce programme, CRE définit les Autochtones comme étant les Premières Nations, les Inuits et les Métis inscrits et non inscrits au Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve

Les groupes et projets admissibles incluent :

- Groupes/coopératives/conseils de jeunes de base non constitués en société composés principalement de jeunes Autochtones.
- Les petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : la CRE définit une petite organisation comme un groupe qui compte 1 à 8 employés à temps plein et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars).
- Les projets doivent servir en priorité les jeunes Autochtones


Groupes et projets inadmissibles :

- Les particuliers
- Les projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dont la majorité des dirigeants ont plus de 30 ans).
- Les organisations non Autochtones
- Les projets qui se déroulent à l'extérieur du Canada
- Les sociétés à but lucratif

Dépenses inadmissibles

Le CRE ne financera AUCUN de projets de nature politique ou impliquant la distribution de substances (p. ex. l'alcool, le tabac non traditionnel, la marijuana, les substances illicites, etc.).

Processus de révision



Les candidatures seront examinées par un Comité des subventions à l'interne. Tous les membres auront une expérience en matière de gestion de programmes et d'initiatives, de supervision de la mise en œuvre de projets et de soutien communautaire. Au moins 75 % des membres du Comité d'examen seront des Autochtones et 50 % seront des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes subventionnés devront à participer à des ateliers de formation et de développement des compétences en ligne en matière de gestion, d'animation, d'évaluation des résultats de programmes et en rendre compte. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux titulaires de subventions. Tous les titulaires de subventions se verront attribuer un membre du personnel du CRE et auront des réunions individuelles avec ce dernier tout au long du projet.

Rapports et évaluation

Les titulaires de subvention seront invités à faire un bilan de progression et un rapport final de leur projet.

Bilan à mi-parcours (6 mois après le début du projet) : Les titulaires de subvention se réuniront à distance avec un membre du personnel de CREation pour discuter des défis et des succès. Les titulaires de subvention feront une mise à jour des dépenses budgétaires, des activités complétées à date ainsi de la portée des jeunes.

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : Les titulaires de subvention soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les titulaires de subvention recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant la date de début de leur projet.

Les titulaires de subvention devront recueillir des données dans le cadre de la présentation de leurs rapports.

Surveillance financière et mise en tutelle

Les groupes/conseils/coopératives dont les membres sont âgés de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur/fiduciaire externe et, s'ils sont retenus, les fonds de la subvention leur seront directement octroyés.

Les groupes de candidats retenus (dont les dirigeants sont âgés de 15 à 17 ans) devront faire appel à un organisme local à but non lucratif ou à un membre de confiance de la communauté âgé de plus de 18 ans pour l'administration de leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidats connaissent déjà ou le CRE peut faire appel à un organisme ou à un membre de la communauté qui le souhaite, mais devra aussi créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Remise des fonds

La CRE n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux titulaires de subvention par virement bancaire Plooto ou par dépôt direct.



Calendrier

Étapes	Période de candidature d'été
Ouverture des candidatures	6 mai 2021
Date limite de dépôt des demandes	7 juin 2021
Décisions publiées	9 juillet 2021
Date de début du projet	12 juillet 2021
Date de fin du projet	12 juillet 2022
Remise du rapport final	12 septembre 2022

Questions

Tout au long du processus, nous encourageons les candidats à communiquer avec le CRE pour toutes leurs questions. Pour parler à un membre de notre équipe, veuillez nous envoyer un courriel à creation@canadianroots.ca.